

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TOPAS 200 EW

Design code : A9246B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Maag Profi, Syngenta Agro AG  
Rudolf - Maag - Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Suisse

Téléphone : +41 44 855 88 77

Téléfax : +41 44 855 87 01

Adresse e-mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Syngenta Contact Center) 0900 800 008



#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2      H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2      H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement : Attention

## TOPAS 200 EW

Version 8.0 Date de révision: 16.11.2016 Numéro de la FDS: S1153366322 Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Mentions de danger	:	H317 H319 H361d H411	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire au fœtus. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH401 EUH066 SP1	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Conseils de prudence	:	<b>Général:</b> P102 <b>Prévention:</b> P201 P261  P273 P280  <b>Réaction:</b> P302 + P352  P305 + P351 + P338  P308 + P313  P333 + P313  P337 + P313 P391 <b>Élimination:</b> P501	À conserver hors de portée des enfants.  Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.  Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Penconazole  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

penconazole	66246-88-6 266-275-6	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 01-2119463583-34	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	>= 0.05 - < 0.1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimi-

## TOPAS 200 EW

Versio n 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

nation conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
penconazole	66246-88-6	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	TWA	100 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

## TOPAS 200 EW

Versio  
n 8.0

Date de révision:  
16.11.2016

Numéro de la FDS:  
S1153366322

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture : > 480 min  
Épaisseur du gant : 0.5 mm

### Remarques

: Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

### Protection de la peau et du corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Porter selon besoins:  
Vêtements étanches

### Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

### Mesures de protection

: L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

### Protection de la maternité et de la Jeunesse

: L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des femmes enceintes, des mères qui allaitent ou des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	laiteux, liquide
Couleur	:	blanc à beige
Odeur	:	aigre, de moisi
pH	:	3 - 7
		Concentration: 1 % w/v
Point d'éclair	:	> 95 °C
Densité	:	1.03 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	:	445 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	93.9 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

#### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 56.7 - 57.2 mN/m, 0.1 g/l, 20 °C

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

###### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

###### Composants:

###### **penconazole:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 971 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,046 mg/m<sup>3</sup>  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

###### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

###### Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

###### Composants:

###### **penconazole:**

Espèce: Lapin

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation: Irritant pour la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

#### **Composants:**

##### **penconazole:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Espèce: homme

Résultat: Peut causer une sensibilisation de la peau.

Remarques: Dérivé des composants.

#### **Composants:**

##### **penconazole:**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **penconazole:**

Mutagenicité sur les cellules germinales : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.  
germinales- Evaluation

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### penconazole:

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### penconazole:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : L'ingestion de quantités excessives du produit par des animaux gravides entraîne une toxicité chez la mère et le fœtus., Ces concentrations sont supérieures aux niveaux pertinents d'exposition de l'homme

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### penconazole:

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### solvant naphta aromatique lourd (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 12 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.44 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.32 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

### **Composants:**

#### **penconazole:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6.75 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4.7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0.55 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0.22 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0.1 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0.36 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0.069 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

### **solvant naphta aromatique lourd (pétrole):**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Composants:**

#### **penconazole:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 706 jr  
Remarques: Persistant dans l'eau.

## **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

### **Composants:**

#### **penconazole:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

## **12.4 Mobilité dans le sol**

### **Composants:**

#### **penconazole:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Très fortement mobile dans le sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 138 jr)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

## **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### **Composants:**

#### **penconazole:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Composants:**

##### **penconazole:**

Information écologique supplémentaire : Non applicable

##### **solvant naphta aromatique lourd (pétrole):**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

<b>ADN</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET PENCONAZOLE)
<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET PENCONAZOLE)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SOLVENT NAPHTHA ET PENCONAZOLE)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA AND PENCONAZOLE)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (SOLVENT NAPHTHA AND PENCONAZOLE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(E)
<b>RID</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>		

## TOPAS 200 EW

Version 8.0      Date de révision: 16.11.2016      Numéro de la FDS: S1153366322      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

#### **IATA (Passager)**

Polluant marin : oui

#### **IATA (Cargo)**

Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de	2,500 t	25,000 t

## TOPAS 200 EW

Versio n 8.0	Date de révision: 16.11.2016	Numéro de la FDS: S1153366322	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
-----------------	---------------------------------	----------------------------------	--

chauffage domestique et mélanges de gazoles comprimés; d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### Protection de la maternité:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :  
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

### Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H361d	: Susceptible de nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

## TOPAS 200 EW

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
8.0	16.11.2016	S1153366322	

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.